

Arrondissement de Digne-les-Bains

MAIRIE DE MALIJAI
04350

Canton de Digne-les-Bains-2



Tél. 04.92.34.01.12 (2 lignes groupées)
mairie-de-malijai@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit et le quatre juin à 18 heures,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHATARD Gilles, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, GAUBERT Marion, LEJEUNE Régine, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole, JULIEN Maryse et Messieurs CHATARD Gilles, GONCALVES Gilles, GUEUGNON Gilbert, DURAND Thierry, LEMERLE Georges, BONO Vicente, CASANOVA Jean-Paul, VARCIN Alexandre, REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe.

Absents excusés: Mme BIANCO Maryline, Mme COLSON Edith, Mme DECAYEUX Martine et Mr KRUCZYNSKI Arnaud.

Procurations : Mme COLSON Edith donne procuration à Mme FONTAINE Sonia, Mme BIANCO Maryline donne procuration à Mr CHATARD Gilles.

Mr VARCIN Alexandre a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers. Il annonce des procurations.

Le quorum est atteint.

M. Alexandre VARCIN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu du conseil du 4 Avril. Accord unanime.

POINT N°1 COMPTE-RENDU DE DELEGATION

1-1 LOCATION

Monsieur le Maire n'a pas exercé sa délégation.

1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES

Monsieur le Maire a délivré 2 concessions à 50€.

1-3 DROIT DE PREEMPTION

Il a renoncé au droit de préemption pour 5 dossiers :

- Consorts PELEGRINA pour la parcelle A 288, Blachon et Bruynas, au bénéfice de Mr et Mme SERVE.
- Mr et Mme LIGUORI pour les parcelles AD 333 et AD 334, 2 rue Noëlie Castel, au bénéfice de Mr JACINTO Ludovic et TESTUT Séverine.
- MR FERRER Jean-Marie pour la parcelle AC 7107, 14 lotissement Le Verger des Convertis, au bénéfice de Mr Denis BARRALON.
- Mme BAYLE Annie pour les parcelles AD 261 et AD 262, 1 rue Noëlie Castel, au bénéfice de Mr SENARD Christian.
- Mme FROMENTEZE Annick pour la parcelle AB 522, 5 lotissement Les jardins des Oliviers, au bénéfice de Mr et Mme SZYPULA Gérard.

POINT N°2 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Gilles GONCALVES, 1^{er} adjoint, présente les propositions de subventions.

DOSSIERS SUBVENTIONS					
ASSOCIATIONS	subv 2018 demandées	subv excep 2018 demandées	subv 2018 proposée	subv excep 2018 proposées	Vote
APEM	800	0	350	0	Unanimité
AP2V04	300	0	150	0	Unanimité
Association du Patrimoine	1200	0	1200	0	Unanimité
Atelier Créat'ion	300	0	300	0	Unanimité
Barnabas Solidarité Francophone	200	0	200	0	Unanimité
Bibliothèque	910	0	910	0	Unanimité
comité des fêtes	6000	0	6000	0	Unanimité
Les mains agiles	200	0	200	0	Unanimité
Trois petits points et puis brodez	180	0	180	0	Unanimité
Coup de boules	3000	500	2400	0	1 abstention et 15 voix pour
football Club Malijai	6000	0	5000	0	Unanimité
Karaté club	2500	0	1400	0	Unanimité
Léa'Lumés	200	0	200	0	Unanimité
Malijai rando	700	0	500	0	Unanimité
Société de chasse la Diane	1500	0	1500	0	Unanimité
Tarot club	150	0	150	0	Unanimité
Team Mic	350	0	340	0	Unanimité
Team rallye passion	800	1200	1000	500	Unanimité
Tennis dub	5300	0	3700	1300	Unanimité
amicale pompiers	2790	0	2500	0	Unanimité
Amicale du Personnel	800	0	800	0	Unanimité
C Reymond (foyer)	du bon vouloi	0	400	0	Unanimité
FNACA	100	0	100	0	Unanimité
Protection Civile intercommunal	du bon vouloi	0	100	0	Unanimité
RAMIP	1530	0	1 530	0	Unanimité
Fédératio Française de Cyclisme	600	0	600	0	Unanimité

M. REYNIER-MONTLAUX arrive à 18h25 après le vote de la subvention de l'amicale du personnel et participe aux 5 derniers votes

M le Maire précise que la commune est une des rares à ne pas avoir baissé le montant des subventions aux associations.

POINT N° 3 CREATION D'EMPLOIS D'ETE: SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire propose de créer 4 postes d'agents techniques de 2 semaines chacun pour les emplois d'été. Il précise que les emplois sont réservés aux jeunes âgés de 18 ans, et que nous avons déjà 4 demandes.

Voté à l'unanimité.

POINT N° 4 CREATION D'EMPLOIS D'ETE: CENTRE DE LOISIRS

Pour le fonctionnement du centre de loisirs du 9 juillet au 31 août, il est nécessaire de prévoir les contrats saisonniers suivants :

1. 4 contrats d'engagement éducatif :

- 1 contrat du 9 juillet au 31 août pour 25 jours de travail dont la rémunération serait de 69.16€ par jour de travail, plus une indemnités de nuitée de 67€ et le repos quotidien de 11h au moins, conformément au droit commun, ainsi qu'une ½ journée de préparation dont la rémunération serait fixée à 30€ le 6 juin 2018, et une ou plusieurs réunions de 2 heures rémunérées 15€
- 1 contrat du 6 juin au 31 août pour 35 jours de travail dont la rémunération serait de 69.16€ par jour de travail, plus une indemnités de nuitée de 67€ et le repos quotidien de 11h au moins, conformément au droit commun, ainsi qu'une ½ journée de préparation dont la rémunération serait fixée à 30€ le 6 juin 2018 et une ou plusieurs réunions de 2 heures rémunérées 15€
- 1 contrat du 6 juin au 17 août pour 30 jours de travail dont la rémunération serait de 69.16€ par jour de travail, plus une indemnités de nuitée de 67€ et le repos quotidien de 11h au moins, conformément au droit commun, ainsi qu'une ½ journée de préparation dont la rémunération serait fixée à 30€ le 6 juin 2018 et une ou plusieurs réunions de 2 heures rémunérées 15€
- 1 contrat du 6 juin au 31 août pour 15 jours de travail dont la rémunération serait de 69.16€ par jour de travail, plus une indemnités de nuitée de 67€ et le repos quotidien de 11h au moins, conformément au droit commun , ainsi qu'une ½ journée de préparation dont la rémunération serait fixée à 30€ le 6 juin 2018 et une ou plusieurs réunions de 2 heures rémunérées 15€

2. 2 contrats stagiaire BAFA :

- 1 contrat du 6 juin au 3 août pour 15 jours de travail dont l'indemnité serait de 26.25€ par jour travaillé plus une indemnité de nuitée de 67€, ainsi qu'une ½ journée de préparation dont la rémunération serait fixée à 30€ le 6 juin 2018 et une ou plusieurs réunions de 2 heures rémunérées 15€
- 1 contrat du 6 juin au 31 août pour 14 jours de travail dont l'indemnité serait de 26.25€ par jour travaillé, ainsi qu'une ½ journée de préparation dont la rémunération serait fixée à 30€ le 6 juin 2018 et une ou plusieurs réunions de 2 heures rémunérées 15€

Voté à l'unanimité.

POINT N° 5 LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le maire propose de renouveler la ligne de trésorerie. Une consultation a été faite auprès de 3 organismes bancaires. La meilleure offre reçue est celle de La Banque Postale : pour un montant de 100 000 € pour une durée d'un an au taux de EONIA +0,86% avec frais de dossier de 400€ et une commission de non utilisation de 0.10%
Cette offre contient les mêmes conditions qu'en 2017.

Il propose de l'autoriser à signer ce contrat et à procéder aux tirages et remboursements nécessaires.

Voté à l'unanimité.

POINT N° 6 INSTALLATION D'UN RELAIS ORANGE

La commune a été sollicitée par la société ORANGE pour installer un relais téléphonique sur la commune pour améliorer la couverture sur la commune. Après étude de différents lieux, l'emplacement choisi est un terrain communal (parcelle A 207). La superficie occupée est de 13.65m².

Le loyer serait de 5000€ par an après installation du relai, et 1000€ par an entre la date de signature de la convention et la date d'ouverture du chantier de construction du relais.

La convention serait établie pour une durée de 12 ans à compter de sa signature, et renouvelable par période de 6 ans.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette convention et de m'autoriser à la signer ainsi que tous les documents nécessaires.

Voté à l'unanimité.

POINT N° 7 DECISION MODIFICATIVE BUDGET VILLE N°1 ET BUDGET EAU N°1

Mme Sonia FONTAINE propose une décision modificative sur le budget ville afin de prévoir des crédits à l'article 275, dépôts et cautionnements versés, afin de pouvoir donner une caution pour l'emprunt de matériel au conseil départemental, dans le cadre de la convention décidée en février 2018.

	CHAP	ART	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT			↘	↗	↘	↗
Autres Immobilisations financières	27	275		3000		3000

Voté à l'unanimité.

Sur le budget eau et assainissement, Mme Sonia FONTAINE propose une décision modificative afin de prévoir des crédits à l'article 673, titres annulés, afin d'effectuer une réduction de titres sur l'année 2017.

	CHAP	ART	DEPENSES		RECETTES	
EXPLOITATION			↘	↗	↘	↗
Titres annulés	67	673		1000		
batiments publics	11	61521	1000			

Voté à l'unanimité.

POINT N°8 POINT SUR LE POLE SANTE

Monsieur le Maire explique l'état d'avancement du projet.

2 documents sont distribués : copie du journal HPI et le bulletin d'adhésion de l'association Santé Bléone Durance.

Pourquoi un pôle santé ? Il y a 2 problématiques. Nous avons une maison de retraite avec 66 lits, qui va manquer de médecins, car certains sont nés en 1957 et vont arrêter leur activité, et il n'est pas concevable d'avoir une maison de retraite sans staff médical. Par ailleurs, il y a une gravité de situation sur le territoire. Il y a 8 médecins généralistes qui vont arrêter leur activité d'ici 4 ans. L'offre de généralistes s'amenuise, mais il y a aussi des médecins spécialistes qui vont s'arrêter.

10 emplois seront créés avec le pôle santé (laboratoire, micro-crèche et secrétariat).

Monsieur le Maire rappelle qu'il a toujours voté favorablement pour les aides publiques pour les maisons de santé au niveau de la communauté d'agglomération (Seyne, Volonne, Mezel) pour Volonne, l'agglomération a accordé un cautionnement d'emprunt. Le gouvernement a annoncé qu'il aiderait les maisons publiques ou privées dans les zones prioritaires.

Concernant la vente du terrain, une estimation a été demandée au service des domaines, qui a fixé le prix du terrain entre 40 et 41€ le m² soit 400 000€ de recettes. Il a décidé qu'il réinvestirait cet argent dans la voirie, ce qui ferait une opération neutre pour la commune. Il a rencontré la DIRMED pour faire le chemin et prévoir une sortie sécurisée. Le bornage de la totalité des parcelles communales est en cours de réalisation. Il a fallu débroussailler le terrain. Cela a été fait pratiquement gratuitement par des stagiaires de Carmejane.

Le village santé est composé de 5 départements :

- 1- Médecins généralistes : il en est prévu 4, il y en a 1 sûr et 2 en cours. Ce sera 4 ou 0 car il faut qu'il y ait un projet de vie.
- 2- paramédicaux
- 3- spécialistes
- 4- Laboratoires
- 5- services (microcrèches)
- 6- vétérinaires

Actuellement le village est rempli à 58%.

La réalisation se fera par tranches : la 1^{ère} ce sera les médecins conventionnés, la 2^{ème} ce sera le laboratoire d'analyses (il y en a 2 en concurrence pour venir) ; la 3^{ème} ce sera les spécialistes ; la 4^{ème} les soins alternatifs ; et la 5^{ème} la micro-crèche.

Pour l'instant c'est une opération blanche pour la commune, il n'y a eu aucun frais. Il a reçu le lycée Beau de Rochas qui va mettre 15 élèves sur une étude pour la sortie.

Monsieur le Maire a écrit à la SNCF pour l'entretien de la voie ferrée, car la coupe des arbres a oxygéné le terrain.

Il y a eu une enquête de proximité sur un panel de 200 personnes dans la population sur le pays dignois.

Monsieur le Maire souhaite savoir si le conseil municipal est favorable pour vendre le terrain, mais il n'y aura aucun vote ce soir.

Monsieur Casanova souhaite savoir qui paie les bureaux d'études. Il n'est pas défavorable à la vente du terrain mais cela dépend des conditions. Par exemple, si le projet n'aboutit pas, à quoi servira le terrain.

M. Djellel précise que le PLU interdit une autre utilisation du terrain que pour des équipements de service, de sport et de loisirs. Il ne peut donc pas y avoir de logements. Il y aura 14 parcelles, les médecins vont acheter plus de terrain que de besoin car le Coefficient d'occupation des sols est 0,20 et ils rendront les espaces verts et le parking à la commune. La commune ne paiera pas les bureaux d'études car c'est un projet pilote. Ils travailleront gratuitement. Actuellement, plusieurs concessionnaires, Enedis, Orange, etc... sont intéressés pour venir car c'est une vitrine.

M. Casanova demande quel est le timing de l'opération. M. Djellel est en train de voir comment déposer le permis. Il faut voir le coût de la viabilité. Il pense déposer un permis au printemps 2019. Si les concessionnaires viabilisent le terrain cela ne coutera rien.

M. Reynier-Montlaux souhaite qu'un démenti soit fait sur l'article de Haute Provence Info qui dit que le conseil municipal a voté, alors que rien n'a été voté jusqu'à présent. M le Maire confirme qu'il y a souvent des coquilles dans les articles de presse, les chiffres de TLE sont faux aussi.

M. Bono demande qui fait l'espace famille et la micro-crèche, il y avait un autre article qui laissait entendre que M. Djellel faisait l'espace nature et découverte alors que c'est bien un projet de la commune. M. Djellel confirme que c'est la commune, et que la micro-crèche est un projet entièrement privé.

M. Reynier-Montlaux demande si l'on vendra en 1 fois ou par parcelle. M. Djellel répond que tout est possible mais que les médecins n'ont pas tous les mêmes demandes de dates, car certains veulent venir très vite et d'autres doivent d'abord se désengager de leurs associés. Mme Julien précise que le maire a été très clair, la commune ne vendra pas petit morceau par petit morceau, mais la totalité du terrain en 1 fois, voire 2 fois. M le Maire confirme qu'il veut signer soit avec 1 seul acquéreur soit avec plusieurs mais le même jour. Il précise que la commune ne pourra pas financer la voirie d'accès à la RN avant la vente du terrain et qu'il s'agit bien de la voirie d'accès et non de la voirie intérieure au pôle santé.

La Séance est levée à 20 heures 00.

Le Secrétaire de Séance
Mr Alexandre VARCIN

